



## Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs

LANCIÉ - 2009

### LE DICRIM vise deux objectifs

*Informier des Risques Majeurs présents sur votre commune.*

*Préparer aux bons réflexes en cas de crise.*

Les Risques Majeurs sont plus souvent appelés "catastrophe". Ils sont la confrontation d'un évènement humain, économique et environnemental. Ces catastrophes peuvent être d'origine naturelle ou dues à la présence de l'Homme.

Les effets mettent en jeu un grand nombre de personnes et peuvent occasionner des dommages importants.

Pour faire face à ces risques majeurs, la commune de Lacié met en place pour cette année 2009, un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S). La finalité de ce plan est de pouvoir réagir avec efficacité et rapidité en cas de crises, afin de limiter les dégâts humains, économiques et environnementaux.

Le D.I.C.R.I.M va dans cette même logique de prévention et de sauvegarde. Il doit pouvoir vous permettre de savoir quoi faire Avant, Pendant et Après la crise.

La commune de Lacié est répertoriée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M.) pour les risques :

- D'inondations avec les ruissellements urbains
- Et les Transports de Matières Dangereuses (T.M.D.) par voie routière, par voie ferrée et par voie souterraine.

Type de catastrophe	Date
Tempête	06/11/1982
Poids de la neige – Chutes de neige	26/11/1982
Inondations, coulées de boue	08/12/1982
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	01/04/1983
Inondations, coulées de boue	13/05.1988

## RISQUE D'INONDATION

Le risque d'inondation se manifeste à Lannie par :

- Les ruissellements urbains suite à un orage violent ou de nombreuses pluies, les ruissellements urbains sont induits par des ruissellements d'eau qui ne sont pas absorbés par le réseau d'assainissement urbain superficiel et souterrain. Les conséquences peuvent être un risque humain et économique accentués à divers titres : concentration écoulements sur les axes de voirie à forte densité de population, transports de boues et d'objets arrachés de toutes tailles.
- Des débordements de ruisseaux (pas d'habitations concernées, seulement des champs qui servent d'expansion de l'eau)

**Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.**

A Lannie, les inondations résulte de précipitations intenses, voire exceptionnelles. Ces précipitations peuvent être dues à des aléas climatiques tels que des orages violents.

### **Où peut-on le localiser ?**

Le risque se manifeste principalement par :

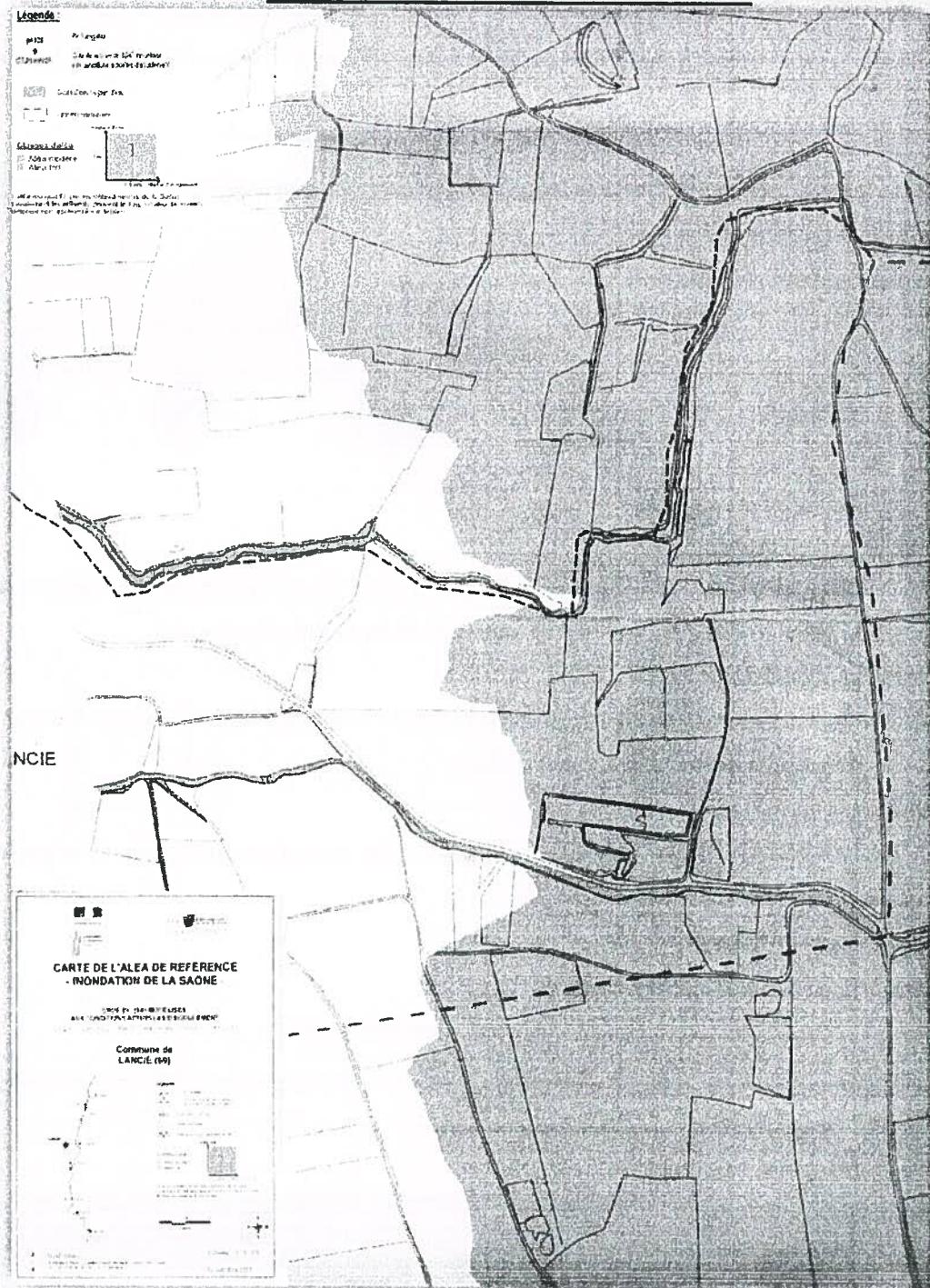
- Des débordements de rivières (pas d'habitations réellement concernées, seulement des champs qui servent d'expansion de l'eau) : les bords du Doubs, le ruisseau de la Presle et enfin la Saône.

A Lannie, les inondations résulte de précipitations intenses, voire exceptionnelles. Ces précipitations peuvent être dues à des aléas climatiques.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.n) est actuellement en cours de mise à jour au niveau de la Saône. Il définira les zones inondables sur la commune de Lannie. A ce titre, la commune va recevoir une cartographie précise des zones inondables sur Lannie à cause des débordements de la Saône. Une autre carte a été mise en place au niveau du P.L.U. Elle définit les zones inondables au niveau des débordements de la Saône, du Doubs et du ruisseau de la Presle.

## DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS

LANCIE - 2009

**RISQUE D'INONDATION**

## DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS

LANCIE - 2009

**LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'INONDATION****AVANT**

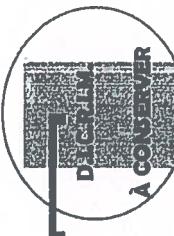
- S'informer sur Internet des infos' crues : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>
- Mettre les produits au sec
- Faire une réserve d'eau potable

**PENDANT**

- Fermer les portes et fenêtres.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Prévoir une évacuation par les étages (prévoir un sac avec des vêtements chaud, médicaments, argent, papier administratifs,...). Ne pas évacuer sans avoir reçu d'ordre des secours.
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, un plan est prévu à cet effet. Ne pas prendre sa voiture
- Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.
- Amarrer les cuves
- Ne pas s'engager dans les zones inondées ou à proximité des cours d'eau en crus afin de ne pas être emporté ou encerclé par la crue.
- Ne pas prendre d'ascenseur
- Ne pas utiliser l'eau des puits particuliers
- Surveiller la qualité de l'eau du réseau public avant la consommation.

**APRES**

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne pas rétablir l'électricité, attendre que les installations soient sèches
- Ne pas utiliser l'eau des puits particuliers
- S'assurer de la qualité des eaux du réseau public avant la consommation (au niveau de la mairie).



## **RISQUE T.M.D.**

### ***Transport de Matières Dangereuses***

Lanié est concernée par le Transport de Matières Dangereuses par voie routière, par voie ferrée et par canalisation souterraine.

Lanié est concernée par le Transport de Matières Dangereuses par voie routière et voie ferroviaire.

La commune est traversée par les Départementales (306 (ancienne Nationale 6), 86, 9e, 119, 186, 32) et par une voie ferrée de la SNCF.

Lanié est concernée par le Transports de Matières dangereuses par canalisation souterraine de gaz naturel.

GTRgaz alimente le département du Rhône en Gaz Naturel. Les canalisations de Gaz Naturel sont aussi un risque majeur de la commune.

#### **Quels sont les enjeux de la commune face à ce risque ?**

Les enjeux sont surtout les populations vivant à proximité des départementales 306 et 86. Les enjeux sont ensuite les biens pouvant être endommagés et l'environnement avec la destruction partielle de la faune et la flore.

Les enjeux ne peuvent pas être définis au préalable étant donné qu'un accident de TMD peut se produire n'importe où et qu'ils ne sont pas prévisibles.

La canalisation de Gaz Naturelle ne présente pas un risque majeur pour la commune étant situé loin des habitations.

**Le risque de «Transport de matières Dangereuses» est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, fluvial ou par canalisation, de matières dangereuses telles que les produits inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.**

**Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elles peuvent engendrer.**

**Il est important de rappeler que le principe des TMD est la libre circulation.**

## DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS

LANCIE - 2009

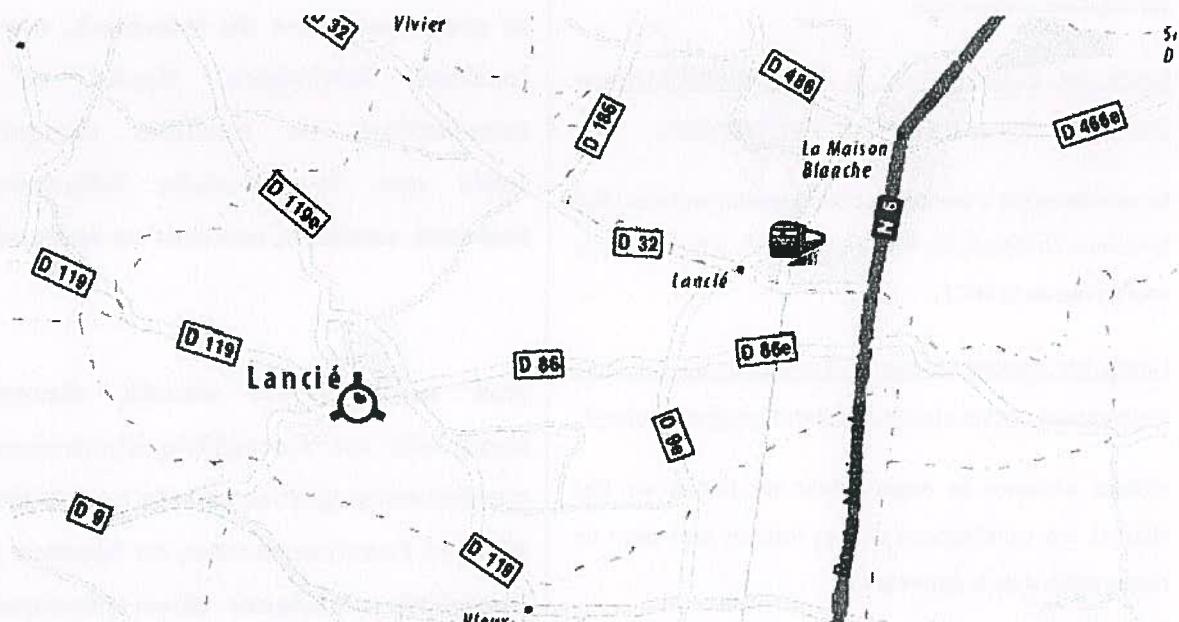
**RISQUE T.M.D.*****Transport de Matières Dangereuses***

Figure 1, carte tiré du site Internet « Viamichelin », Routes départementale et de la voie ferrée, 2009

## DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS

LANCIE - 2009

**RISQUE T.M.D.****Transport de Matières Dangereuses**

**COMMUNE : LANCIE**  
**DEPARTEMENT : RHONE**

Carte I.G.N. 1/25000 - 3029 Ouest

© I.G.N. PARIS 1991

Autorisation N° 50-6024

Date de mise à jour : JUIN 1995

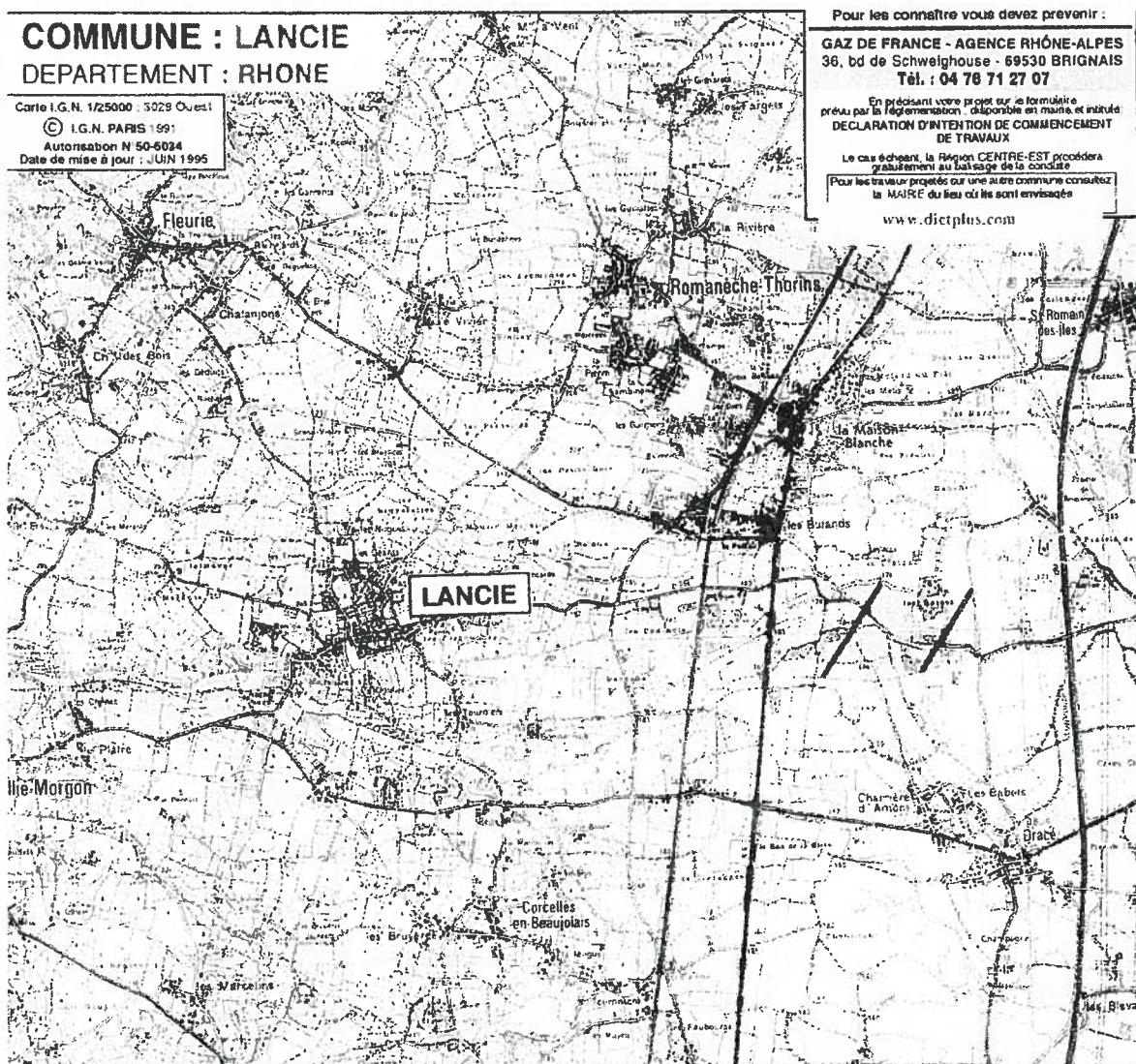


Figure 2, Localisation des canalisations souterraines de Gaz Naturel, carte tirée du dossier GRT Gaz 2009

## DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS

LANCIE - 2009

## RISQUE T.M.D.

### ***Symboles de « Danger »***

<b>Classe 1</b>		<b>Matières et objets explosibles</b>
<b>Classe 2</b>		<b>Gaz</b>
<b>Classe 3</b>		<b>Liquides inflammables</b>
<b>Classe 4</b>		<b>4.1 solides inflammables</b> <b>4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanées</b> <b>4.3 matières qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables</b>
<b>Classe 5</b>		<b>5.1 matières comburantes</b> <b>5.2 Peroxydes organiques</b>
<b>Classe 6</b>		<b>6.1 Matières toxiques</b> <b>6.2 Matières infectieuses</b>
<b>Classe 7</b>		<b>Matières radioactives</b>
<b>Classe 8 - 9</b>		<b>8 Matières corrosives</b> <b>9 Matières et objets dangereux divers</b>

## DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS

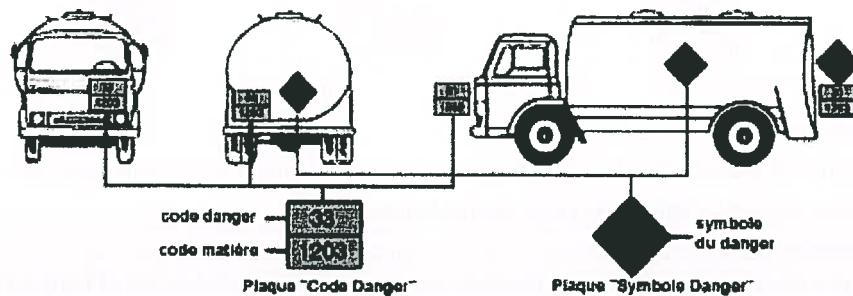
LANCIE - 2009

**RISQUE T.M.D.***La « Signalisation »*

**CODE DE DANGER**, il indique la nature du ou des dangers présentés par la matière.

**CODE MATIÈRE ou n° ONU**, il permet d'identifier la matière.

<b>N°</b>	<b>1er chiffre = danger principal</b>	<b>2ème ou 3ème chiffre : dangers subsidiaires</b>
<b>0</b>	-	absence de danger secondaire
<b>2</b>	<b>gaz comprimé</b>	risque d'émanation de gaz
<b>3</b>	<b>liquide inflammable</b>	inflammable
<b>4</b>	<b>solide inflammable</b>	-
<b>5</b>	<b>comburant ou peroxyde</b>	comburant
<b>6</b>	<b>matière toxique</b>	toxique
<b>7</b>	<b>matière radioactive</b>	-
<b>8</b>	<b>matière corrosive</b>	corrosif
<b>9</b>	<b>dangers divers</b>	danger de réaction violente spontanée



**DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS**

LANCIE - 2009

**LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE RISQUE T.M.D.****TEMOIN DE L'ACCIDENT**

- Donner l'alerte (Sapeurs-pompiers 18, Police 17), en précisant :
  - le lieu,
  - la nature du moyen de transport,
  - le nombre approximatif de victimes,
  - le numéro du produit et le code du danger,
  - la nature du sinistre.
- Protéger : pour éviter un « Sur-accident », baliser les lieux du sinistre
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie
- S'éloigner, puis suivez les consignes de confinements énoncées ci-dessous
- Si un nuage toxique s'approche de la personne témoin, elle doit s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent et se mettre au plus vite à l'abri dans un bâtiment et se confiner.
- Si possible, en cas d'irritation se laver et/ou se changer
- Ne pas Fumer.

**AVANT**

- Connaître les risques et les consignes.
- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transports qui permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportés

**PENDANT**

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Obturer les entrées d'air (portes, fenêtres, aération,...) Arrêter la ventilation et climatisation.
- Couper le Gaz et l'électricité. Eviter toutes étincelles.
- Ecouter la radio
- Ne pas chercher à rejoindre ses proches, notamment aller chercher ses enfants à l'école. Un plan est prévu au niveau de l'école pour prendre en charge les enfants.
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques (téléphones portables, Internet, Minitel,...) Elles doivent rester disponibles pour les secours.

**D.I.C.R.I.M. Consultable en Mairie****CONTACTS UTILES**

Pompier	18
Gendarmerie	17
SAMU	15
Mairie	Tél: 04 74 69 81 56 Fax : 04 74 69 83 20

**Cartes vigilances**

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr): concerne le Rhône et la Saône

**Sites internet**

[www.prim.net](http://www.prim.net)

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

[www.rhonealpes.pref.gouv.fr](http://www.rhonealpes.pref.gouv.fr)

<b>Fiche</b>	<b>N°</b>	<b>INONDATION</b>
<b>RISQUE</b>	<b>02</b>	

## **Qu'est ce que le risque d'Inondation ?**

Pour comprendre la notion d'inondation, il est important de rappeler qu'un cours d'eau est composé de trois zones :

- Lit mineur (lit habituel du cours d'eau)
- Lit moyen
- Lit majeur

**Lit mineur et lit majeur, crue et inondation**

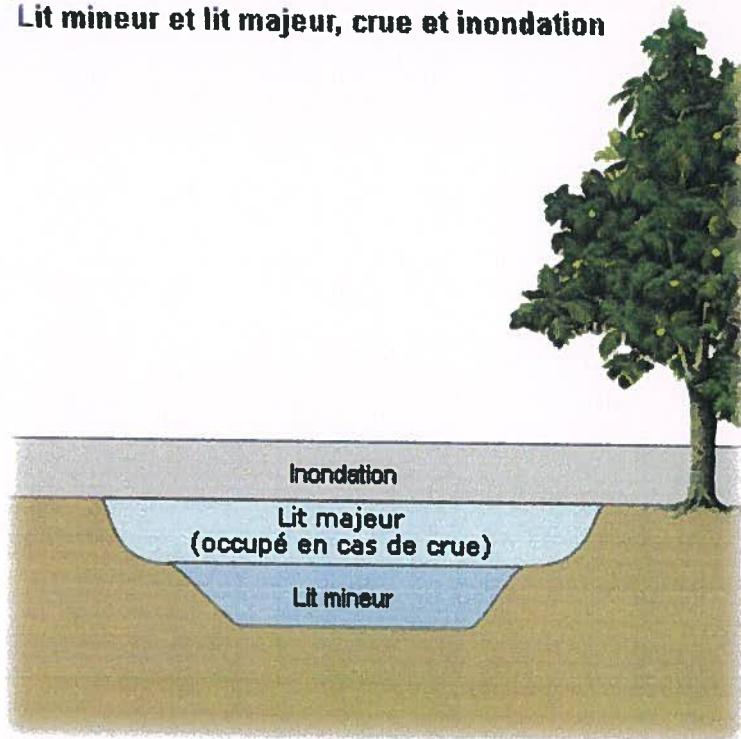


Figure 1, schéma du site [www.fleuverhone.com](http://www.fleuverhone.com)

**Une inondation** désigne un recouvrement d'eau qui déborde du lit mineur. Les inondations sont des submersions rapides ou lentes dans une zone habituellement hors d'eau.

La cause essentielle des inondations ou des crues est la pluie : par son intensité, et/ou sa durée, et/ou son cumul, et/ou son extension spatiale.

Les inondations se forment en raison d'une insuffisance de l'absorption des eaux de ruissellement par les sols et de la vitesse d'évacuation des eaux excédentaires.

<b>Fiche</b>	<b>N°</b>	<b>INONDATION</b>
<b>RISQUE</b>	<b>02</b>	

**Une crue**, c'est une augmentation rapide et temporaire du débit d'un cours d'eau au-delà d'un certain seuil, et c'est une élévation du niveau du cours d'eau au dessus de son niveau naturel.

On classifie les crues en deux catégories en fonction de leur brutalité, leur durée et leur volume :

- Crue à cinétique rapide : souvent violente, elles peuvent causer des dégâts humains, matériels et environnementaux.
- Crue à cinétique lente : souvent peu dangereuse pour l'homme, cependant elles peuvent provoquer des conséquences lourdes au niveau des infrastructures, des activités économiques et de l'environnement.

Il existe deux types d'inondations ; les naturelles et les accidentelles. La commune de Savigny est concernée uniquement par les naturelles.

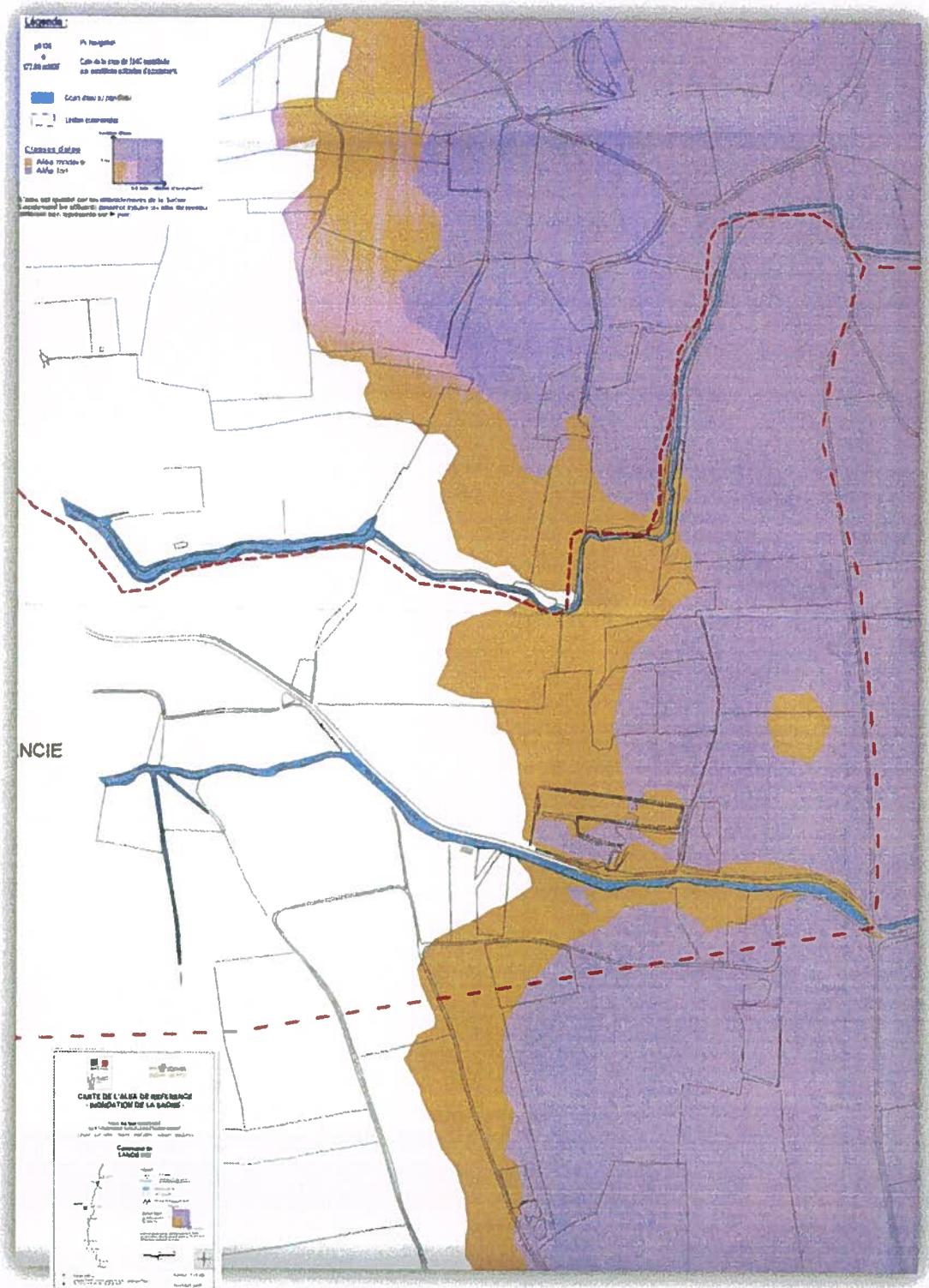
### **Comment le risque d'inondation se manifeste-t-il à Lacié ?**

Le risque se manifeste par :

- Les ruissellements urbains suite à un orage violent ou de nombreuses pluies, les ruissellements urbains sont induits par des ruissellements d'eau qui ne sont pas absorbés par le réseau d'assainissement urbain superficiel et souterrain. Les conséquences peuvent être un risque humain et économique accentués à divers titres : concentration d'écoulements sur les axes de voirie à forte densité de population, transports de boues et d'objets arrachés de toutes tailles.
- Des débordements de rivières (pas d'habitations réellement concernées, seulement des champs qui servent d'expansion de l'eau) : les bords du Douby, le ruisseau de la Presle et enfin la Saône.

A Lacié, les inondations résulte de précipitations intenses, voire exceptionnelles. Ces précipitations peuvent être dues à des aléas climatiques tels que des orages violents.

**Où peut-on le localiser ?**



<b>Fiche</b>	<b>N°</b>	<b>INONDATION</b>
<b>RISQUE</b>	<b>02</b>	

## **Quels sont les enjeux de la commune face à ce risque ?**

Les enjeux de la commune sont moindres face à ce risque.

Le quartier du Bulands, les hameaux des Tourniers et des Bonnerues sont les lieux sensibles aux inondations étant à proximité du Douby et de la Presle.

Les enjeux sont en premier lieu, humains puis environnementaux et économiques.

## **Comment réagir au niveau de la mairie et de la Cellule de Crise Communale?**

Le risque n'étant pas réellement majeur au niveau de la commune de Lincié, la probabilité qu'un plan spécialisé au niveau de la préfecture soit enclenché est relativement moindre. Sauf si la crise dépasse les frontières communales.

L'alerte des inondations est du ressort du Service d'Annonce des Crues (S.A.C.). En cas de risque le S.A.C. alerte la préfecture qui transmet les informations auprès des services de la protection civile et des mairies des communes concernées.

En période de crise, Le maire est alors prévenu par la préfecture. Il peut décider d'enclencher le Plan Communal de Sauvegarde afin d'alerter la population. L'alerte est indispensable pour réduire le risque humain.

En cas de coulées de boues et/ou de ruissellements urbains, le maire peut demander la fermeture de certains axes routiers en mettant en place des déviations.

Ces déviations peuvent être mises en place par le service technique communal de Lincié et/ou la gendarmerie et/ou la D.D.E. Si la mairie décide de mettre en place des déviations, elle doit en informer la gendarmerie.

Si des personnes n'ont plus accès à leurs lieux de résidence, le maire devra prévoir des lieux d'accueil et/ou d'hébergement et/ou ravitaillement.

<b>Fiche</b>	<b>N°</b>	<b>INONDATION</b>
<b>RISQUE</b>	<b>02</b>	

## **Quels sont les bons réflexes ?**

### **AVANT**



- ♦ S'informer sur Internet des infos' crues : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>
- ♦ Mettre les produits au sec
- ♦ Faire une réserve d'eau potable

### **PENDANT**



- ♦ Fermer les portes et fenêtres.
- ♦ Couper le gaz et l'électricité.
- ♦ Prévoir une évacuation par les étages (prévoir un sac avec des vêtements chaud, médicaments, argent, papier administratifs,...). Ne pas évacuer sans avoir reçu d'ordre des secours.
- ♦ Ecouter la radio
- ♦ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, un plan est prévu à cet effet. Ne pas prendre sa voiture
- ♦ Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.
- ♦ Amarrer les cuves
- ♦ Ne pas s'engager dans les zones inondées ou à proximité des cours d'eau en crus afin de ne pas être emporté ou encerclé par la crue.
- ♦ Ne pas prendre d'ascenseur
- ♦ Ne pas utiliser l'eau des puits particuliers
- ♦ Surveiller la qualité de l'eau du réseau public avant la consommation.

### **APRES**

- ♦ Aérer et désinfecter les pièces
- ♦ Chauffer dès que possible
- ♦ Ne pas rétablir l'électricité, attendre que les installations soient sèches
- ♦ Ne pas utiliser l'eau des puits particuliers
- ♦ S'assurer de la qualité des eaux du réseau public avant la consommation (au niveau de la mairie).

<b>Fiche RISQUE</b>	<b>N° 03</b>	<b>TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES</b>
-------------------------	------------------	--

### **Qu'est ce que le risque T.M.D. ?**

Le risque de « Transport de matières Dangereuses » est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, fluvial ou par canalisation, de matières dangereuses telles que les produits inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elles peuvent engendrer.

On peut considérer que les principaux dangers liés au TMD sont assimilables à ceux du risque industriel.

### **Comment le risque T.M.D. se manifeste-t-il à Lancié ?**

**Lancié est concernée par le Transport de Matières Dangereuses par voie routière et voie ferroviaire.**

#### **La commune est traversée :**

- Départemental : 306 (Nationale 6), 86, 9<sup>e</sup>, 119, 186, 32
- Voie ferrée de la SNCF

**Lancié est concernée par le Transports de Matières dangereuses par canalisation souterraine de gaz naturel.**

GTR gaz alimente le département du Rhône en Gaz Naturel. Les canalisations de Gaz Naturel sont aussi un risque majeur de la commune.

#### **Composition :**

- Ce gaz contient essentiellement du Méthane (entre 86% et 98%), de l'éthane (entre 2% et 9%), des hydrocarbures gazeux plus lourds en très faible quantité et de l'azote. Il contient également de très faibles quantités de produits soufrés présentes

naturellement ou spécialement injectées pour donner au gaz naturel son odeur caractéristique.

Il est transporté en phase gazeuse sous une pression variant généralement entre 20 et 80 bars.

#### Ses Caractéristiques:

- Il n'est pas toxique
- il est impropre à la respiration, il peut provoquer des asphyxies par absence d'oxygène
- Il est plus léger que l'air puisque sa densité varie entre 0,55 et 0,65, il ne stagne donc pas au niveau du sol
- Non polluant
- Il est combustible, s'enflamme en présence d'air et d'une source de chaleur. Néanmoins sa fourchette d'inflammation est limitée ce qui rend son inflammabilité difficile

#### Où peut-on le localiser ?

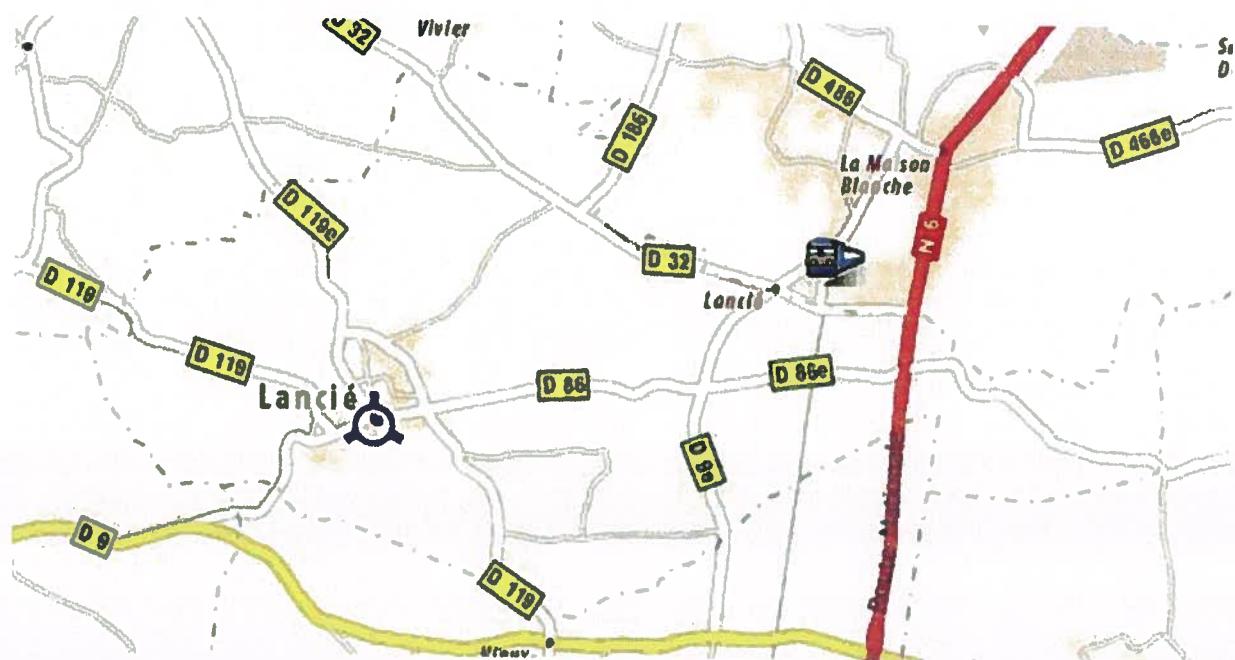


Figure 1, Carte du site Internet Viamichelin, 2009

Fiche RISQUE	N° 03	TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES
-----------------	----------	-----------------------------------

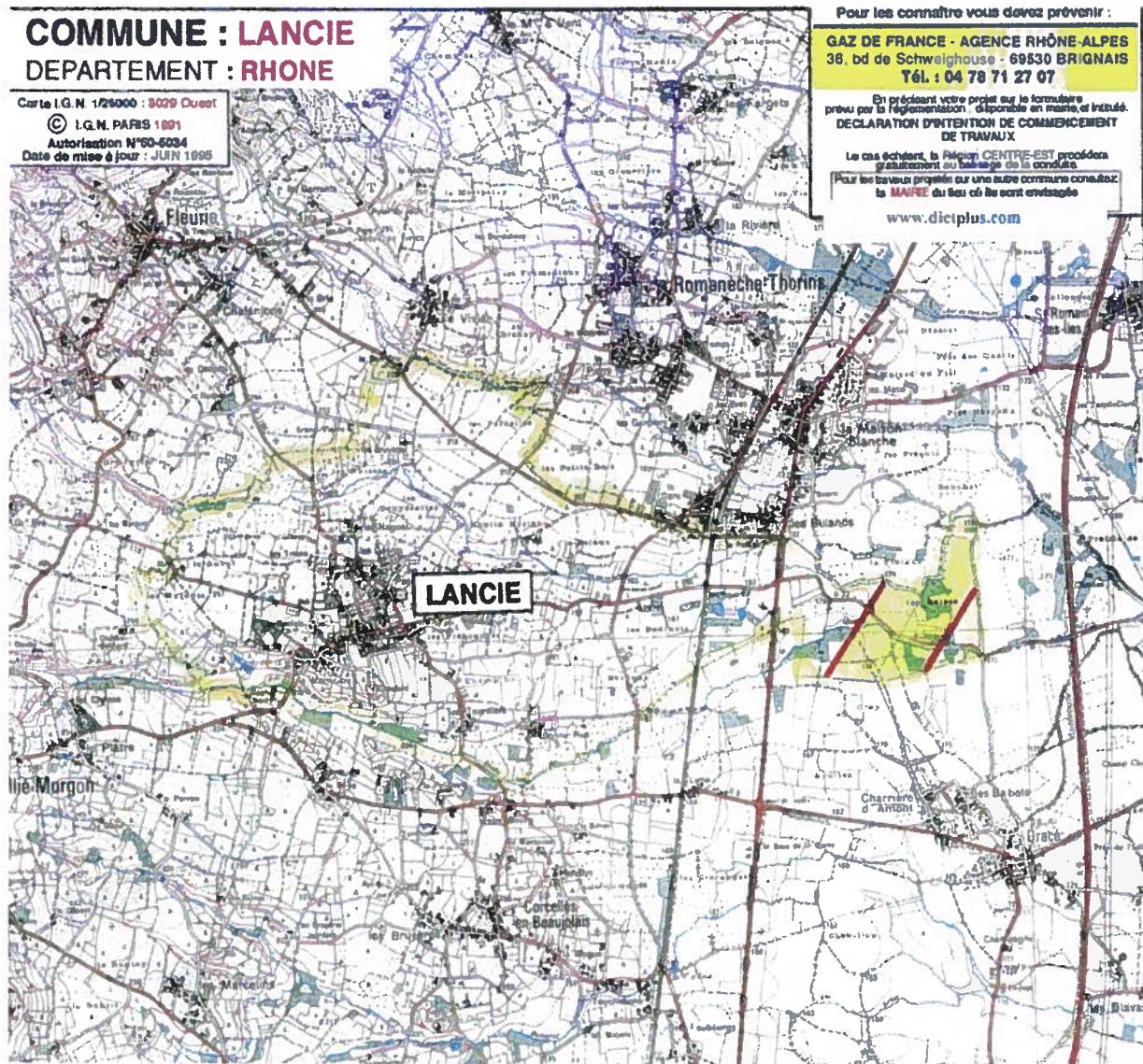


Figure 2, carte tirée du dossier GRT gaz, 2009

<b>Fiche</b>	<b>N°</b>	<b>TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES</b>
<b>RISQUE</b>	<b>03</b>	

### **Quels sont les enjeux de la commune face à ce risque ?**

Les enjeux sont surtout les populations vivant à proximité des départementales 306 et 86. Les enjeux sont ensuite les biens pouvant être endommagés et l'environnement avec la destruction partielle de la faune et la flore.

Les enjeux ne peuvent pas être définis au préalable étant donné qu'un accident de TMD peut se produire n'importe où et qu'ils ne sont pas prévisibles.

La canalisation de Gaz Naturel ne présente pas un risque majeur pour la commune étant situé loin des habitations.

### **Comment réagir au niveau de la mairie et de la Cellule de Crise Communale?**

Si un accident se produit, le maire est averti par les pompiers ou/et gendarmerie et/ou préfecture et/ou sous préfecture.

En cas de crise, le préfet peut activer si nécessaire le Plan de Secours Spécialisé « Transport de Matières Dangereuses » approuvé le 18 Février 1993. Ce plan prévoit les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à l'accident de cette nature. En cas de nombreuses victimes, le préfet peut enclencher le Plan ORSEC et/ou le Plan Rouge.

Les pompiers mettent en œuvre les moyens traditionnels de lutte contre les pollutions, les incendies et de secours aux personnes.

La gendarmerie et/ou la D.D.E prévoit des déviations routières afin d'éviter un sur accident.

Le maire doit appliquer les mesures préfectorales selon ses possibilités. Il peut enclencher le Plan Communal de Sauvegarde afin d'alerter la population de la crise, de mettre à la disposition des secours et/ou de la préfecture tous les moyens communaux utiles en période de crise, d'ouvrir si besoin les lieux d'accueil et/ou d'hébergements.

<b>Fiche</b>	<b>N°</b>	<b>TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES</b>
<b>RISQUE</b>	<b>03</b>	

## **La Signalisation**

Tous les TMD sont accompagnés, sur les véhicules, par des **plaques signalétiques** permettant d'identifier rapidement la nature du danger et la nature du produit.

### ♦ **Les Classes et les sous classes de Danger**

Les matières dangereuses sont réparties dans différentes **classes et sous-classes** suivant leur danger, elles-mêmes encore divisées en groupes, catégories ou subdivisions suivant les propriétés des matières.

<b>Classe 1</b>	Matières et objets explosibles
<b>Classe 2 et Sous-classes 2.1 et 2.2 et 2.3</b>	Gaz
<b>Classe 3</b>	Matières liquides inflammables
<b>Classe 4.1</b>	Matières solides inflammables
<b>Classe 4.2</b>	Matières sujettes à inflammation spontanée
<b>Classe 4.3</b>	Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables
<b>Classe 5.1</b>	Matières comburantes
<b>Classe 5.2</b>	Peroxydes organiques
<b>Classe 6.1</b>	Matières toxiques
<b>Classe 6.2</b>	Matières infectieuses
<b>Classe 7</b>	Matières radioactives
<b>Classe 8</b>	Matières corrosives
<b>Classe 9</b>	Matières et objets dangereux divers

Fiche RISQUE	N° 03	TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES
-----------------	----------	-----------------------------------

♦ Les étiquettes de Danger

<b>Classe 1</b>		<b>Matières et objets explosibles</b>
<b>Classe 2</b>		<b>Gaz</b>
<b>Classe 3</b>		<b>Liquides inflammables</b>
<b>Classe 4</b>		<b>4.1 solides inflammables</b> <b>4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanées</b> <b>4.3 matières qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables</b>
<b>Classe 5</b>		<b>5.1 matières comburantes</b> <b>5.2 Peroxydes organiques</b>
<b>Classe 6</b>		<b>6.1 Matières toxiques</b> <b>6.2 Matières Infectieuses</b>
<b>Classe 7</b>		<b>Matières radioactives</b>
<b>Classe 8 - 9</b>		<b>8 Matières corrosives</b> <b>9 Matières et objets dangereux divers</b>

Fiche <b>RISQUE</b>	N° <b>03</b>	<b>TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES</b>
------------------------	-----------------	--

♦ Les codes Danger, les panneaux orange :

**33**  
**1203**

La plaque "Code Danger" est de couleur **orange**, en forme de rectangle, et mesure 30x40cm.

Elle est divisée en 2.

- le numéro du haut est le **code danger**, il indique la nature du ou des dangers présentés par la matière.
- le numéro du bas est le **code matière** ou n° ONU, il permet d'identifier la matière.

♦ Le Code Danger :

En principe, 2 chiffres suffisent pour déterminer le danger le plus fréquent d'une matière. Un 3ème chiffre peut cependant être nécessaire pour une matière présentant un triple risque, ou pouvant intensifier un risque.

Le numéro d'identification du danger ainsi constitué permet de déterminer immédiatement le danger principal (*1er chiffre*) et le, ou les, dangers subsidiaires de la matière (*2ème et 3ème chiffre*).

Si l'eau est prohibée comme agent extincteur, le n° est précédé d'un X.

N°	1er chiffre danger principal	2ème ou 3ème chiffre : dangers subsidiaires
0	-	absence de danger secondaire
2	gaz comprimé	risque d'émanation de gaz
3	liquide inflammable	inflammable
4	solide inflammable	-
5	comburant ou peroxyde	comburant
6	matière toxique	toxique
7	matière radioactive	-
8	matière corrosive	corrosif
9	dangers divers	danger de réaction violente spontanée

♦ Les Codes Matières :

<b>Fiche</b>	<b>N°</b>	<b>TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES</b>
<b>RISQUE</b>	<b>03</b>	

C'est un numéro d'ordre chronologique des matières recensées par l'ONU.

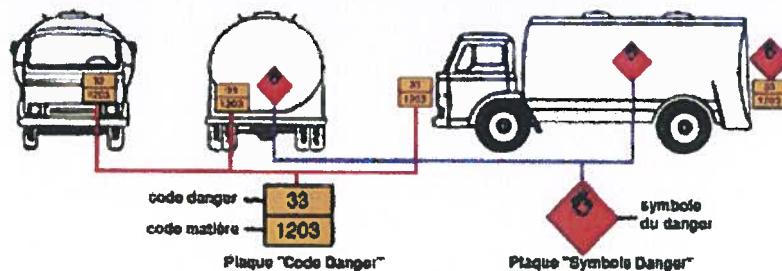
C'est toujours un numéro à 4 chiffres, un seul numéro étant attribué à chaque matière.

Il permet donc d'identifier la matière concernée

♦ **Signalisation sur les Véhicules :**

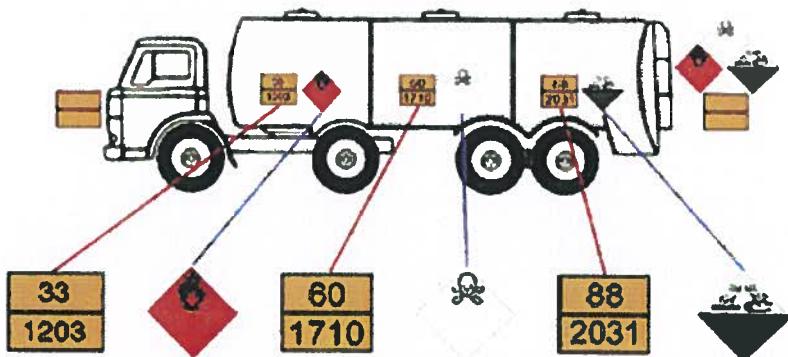
L'emplacement des plaques signalétiques pour le Transport de Matières Dangereuses sur route est règlementé. Voici les principaux cas de transport par camions :

1. ***Un seul produit dans une citerne monocuve (ou multicuve) :***



- plaque "code danger" à l'avant et à l'arrière du camion,
- plaque "symbole danger" sur les côtés et à l'arrière de la cuve.

2. ***Plusieurs produits différents présentant des dangers différents :***



- plaque "code danger" vierge à l'avant et à l'arrière,
- plaque "code danger" sur la cuve contenant le produit,
- plaques "symbole danger" à l'arrière et une sur la cuve contenant le produit.

**Quels sont les bons réflexes ?**

Fiche	N°	TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES
RISQUE	03	

#### TEMOIN DE L'ACCIDENT



- ♦ Donner l'alerte (Sapeurs-pompiers 18, Police 17), en précisant :
  - le lieu,
  - la nature du moyen de transport,
  - le nombre approximatif de victimes,
  - le numéro du produit et le code du danger,
  - la nature du sinistre.
- ♦ Protéger : pour éviter un « Sur-accident », baliser les lieux du sinistre
- ♦ S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie
- ♦ S'éloigner, puis suivez les consignes de confinements énoncées ci-dessous
- ♦ Si un nuage toxique s'approche de la personne témoin, elle doit s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent et se mettre au plus vite à l'abri dans un bâtiment et se confiner.
- ♦ Si possible, en cas d'irritation se laver et/ou se changer
- ♦ Ne pas Fumer.

#### AVANT

- ♦ Connaître les risques et les consignes.
- ♦ Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transports qui permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées

#### PENDANT



- ♦ Rejoindre le bâtiment le plus proche
- ♦ Obturer les entrées d'air (portes, fenêtres, aération,...) Arrêter la ventilation et climatisation.
- ♦ Couper le Gaz et l'électricité. Eviter toutes étincelles.
- ♦ Ecouter la radio
- ♦ Ne pas chercher à rejoindre ses proches, notamment aller chercher ses enfants à l'école. Un plan est prévu au niveau de l'école pour prendre en charge les enfants.
- ♦ Ne pas encombrer les lignes téléphoniques (téléphones portables, Internet, Minitel,...) Elles doivent rester disponibles pour les secours.